

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Steve Binggeli intitulée
« Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux
Résidences du Golf »**

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- M. Gérald Cretegny : déclare que cette interpellation touche des domaines de 2 Services, à savoir le SIE et le SPOP, et qu'il va traiter ces 2 domaines directement.

Éclairage public

M. Steve Binggeli relève le manque d'éclairage public le long de la Route Suisse et sur la Route du Domaine Impérial. Il est à relever que la première, soit la Route Suisse, est une route cantonale, et que la seconde est une route privée dont la Commune jouit uniquement d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicule, avec en contrepartie son entretien. Toutefois, cela ne lui confère pas le droit de l'équiper d'éclairage, sachant que les routes relèvent de la compétence des propriétaires du réseau. Dans ce cas précis, la RC1 est d'autorité cantonale et la Route du Domaine Impérial est d'autorité des différents propriétaires de la parcelle n° 908, qui est une grande parcelle forestière qui se trouve au-dessus. La Municipalité souhaite rappeler qu'il n'y a aucune obligation d'éclairer les routes et que les principes étatiques font qu'il est renoncé à éclairer les zones non-bâties. Si les exigences de sécurité sont élevées, cela peut constituer une raison pour les éclairer. Or, la séparation des flux piétonniers des autres modes de transports se fait de manière sécuritaire à cet endroit.

C'est pour cette raison que la RC1 est éclairée uniquement à l'intérieur des localités, ce qui est effectivement le cas à Gland, qui voit donc son éclairage public situé entre le Chemin des Fontenailles et la Petite Lignière. Pour finir, l'étude sur l'infrastructure écologique du territoire de Gland démontre que les secteurs décrits dans cette interpellation est propice à la biodiversité et à la préservation des milieux naturels, impliquant son intégration dans la trame noire de la Ville. En d'autres termes, ce secteur est donc à maintenir en zone d'ombre.

Vitesse non-réduite sur la Route Suisse

En février 2023, une limitation de vitesse sur le tronçon de la Route Suisse communale a été posée. Cette limitation à 60 km/h a été placée à la frontière de la limite communale de la route. En effet, l'entrée de la route d'accès menant aux Résidences du Golf se situe au-delà de cette limite. Il faut dire également que la limitation de vitesse est accordée en fonction de certains critères, dont la densité d'urbanisation des 2 côtés de la route. Sur l'image projetée, l'on peut voir les questions de limitation de vitesse avec le giratoire situé au bas de l'Avenue du Mont-Blanc et la fin de la zone qui est gérée par la ville de Gland au niveau de la route cantonale.

Aménagements pour piétons et vélos

Du point de vue des accès aux Résidences du Golf, à l'instar de la Commune, les propriétaires jouissent d'une servitude de passage sur la parcelle n° 908. Pour améliorer la situation, l'Exécutif propose aux différents propriétaires d'entamer des démarches similaires avec la parcelle n° 1029, propriété de SA du Golf Domaine Impérial, leur permettant ainsi d'atteindre la RC1 de manière plus rapide. Cet accès est déjà une route actuellement, débouche sur le trottoir et est situé en lisière de forêt, ce qui le rend moins sombre. De plus, il est équipé d'un portail, rendant son trafic quasi nul.

Fréquence des bus et leur accès au reste de la Ville

Dans le cadre de l'étude de refonte et de modernisation des transports publics glandois relatif au préavis municipal n° 93/2021, les axes d'étude sont notamment les suivants : meilleure liaison entre tous les quartiers de la Ville, meilleure desserte des zones périphériques, amélioration des fréquences et des correspondances. En mai 2022, un sondage de grand format a été réalisé auprès de la population. Les avis et souhaits des résidents qui habitent ce quartier ont ainsi pu être collectés. Ces réponses seront prises en compte dans le rapport final prévu dans le 2^{ème} semestre 2023. Sur l'image projetée, l'on peut voir la provenance des réponses. Les habitants du quartier du Golf ont manifesté leur avis, tout comme ceux d'autres quartiers périphériques tels que celui de la Lignière. Les réponses seront naturellement prises en compte et il y sera répondu dans le cadre de ce rapport final.

- Le président demande à M. Steve Binggeli s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Steve Binggeli : remercie la Municipalité pour sa réponse et elle comprendra bien entendu que cela reste un peu frustrant pour les personnes qui habitent là-bas. Malgré tout, c'est quand-même bien de pouvoir avoir au moins des réponses aux questions qui se posent depuis un certain temps. Il est navré pour la confusion quand M. le Municipal Gérald Cretegny parlait de la sécurité et de la zone de servitude, il pensait qu'il mentionnait en fait l'entrée dans la Route du Domaine Impérial et non pas l'accès via le Rancho, pour lequel une demande a déjà été faite par les membres de la Résidence et qui, à sa connaissance, avait été refusée. Mais voilà, les habitants des Résidences du Golf peuvent au moins vivre dans l'attente d'avoir des bus peut-être prochainement. Il remercie encore une fois la Municipalité pour avoir pris le temps de traiter son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : revient à son éternelle question concernant cette route cantonale, à savoir quand y aura-t-il un passage piétons ? Comme il l'avait mentionné lors de la dernière séance du Conseil communal, certains endroits de la Route Suisse ont des passages piétons et il avait demandé que ce point soit vérifié.

Maintenant que c'est limité à 60 km/h, peut-être qu'un passage piétons pourrait être placé à la limite de la zone communale, ce qui serait pratique pour tou·te·s les glandois·es qui vont se promener au Sud et les résident·e·s du Domaine Impérial qui sortent sur la Route Suisse. Il rappelle juste que la parcelle n° 908 est une réserve de faune et de flore, ce qui fait que l'accès à l'intérieur de la forêt est limité, voire interdit. On ne peut pas y faire d'aménagement et, à son souvenir, il a souvent été rappelé à M. Michael Schumacher que la grande route menant à son domaine devait être éteinte la nuit quand il n'en avait pas besoin, et il croit que la Municipalité l'avait rappelé plusieurs fois à l'ordre à ce sujet.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.